

BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
IRSTEA
INED

Novembre 2017

N° 493

Libérer la parole avec le SNTRS-CGT

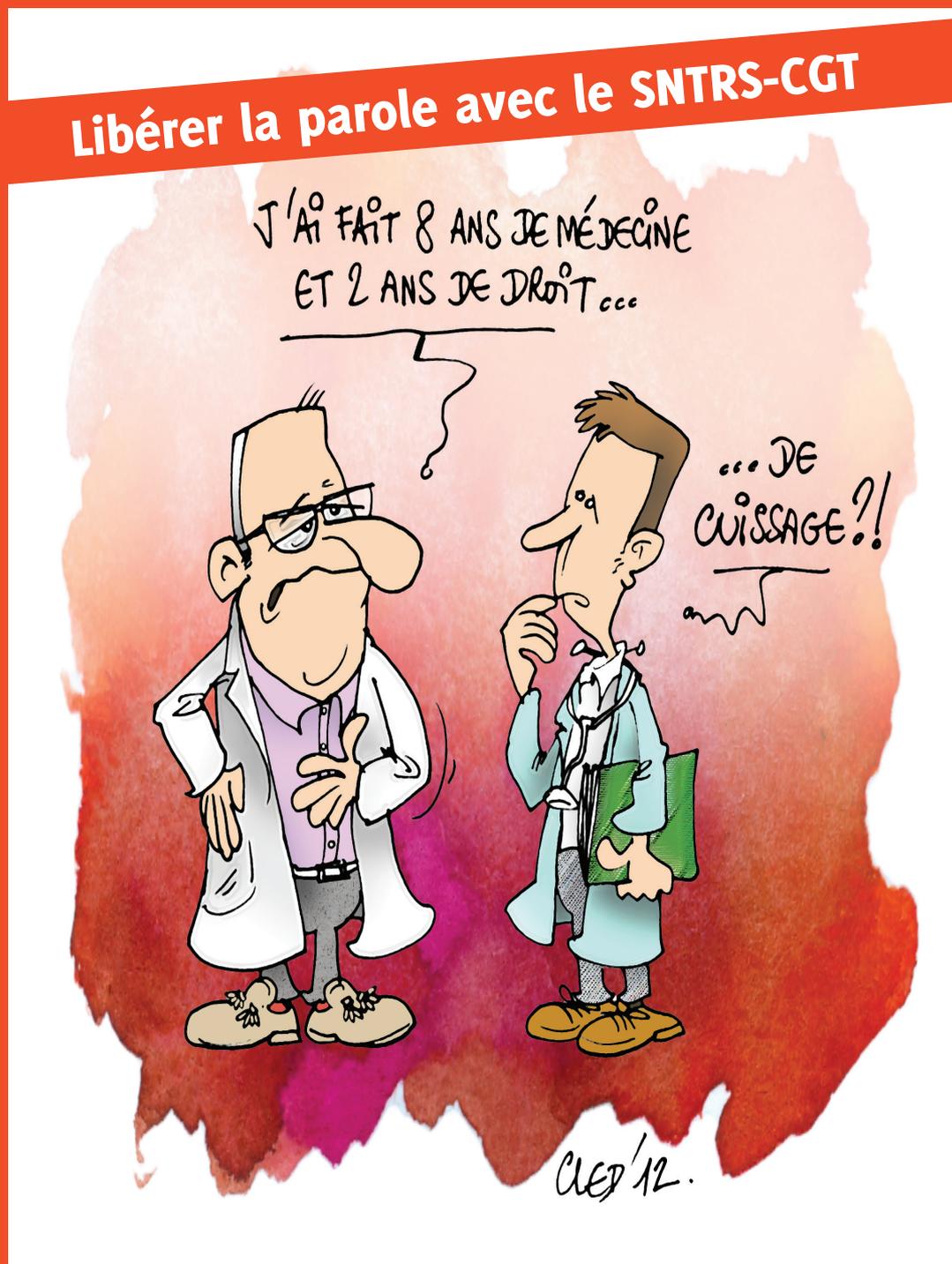
- Projet de loi de finances 2018

- Le crédit d'impôt recherche : ou tout pour le capital !

- Précarité : un « bien très partagé » dans l'ESR public en Europe

- Création du réseau « SNTRS accompagnement »

- Comment « déraciner » les droits des travailleurs ?



P2 ▶ Édito

P4 ▶ Projet de loi de finances 2018 : un budget en berne pour la recherche publique civile et inefficace pour le développement des filières industrielles

P6 ▶ Les Programmes d'Investissement et d'Avenir (PIA) le Commissariat Général à l'Investissement (CGI)

P8 ▶ Le crédit d'impôt recherche : ou tout pour le capital !

P9 ▶ Précarité : un « bien très partagé » dans l'ESR public en Europe

P10 ▶ Le réseau « SNTRS accompagnement » vient d'être créé

P11 ▶ Comment « déraciner » les droits des travailleurs

P13 ▶ Hommage à Patricio Moral

P14 ▶ La CGT refuse la sélection à l'université

P16 ▶ Éducation nationale, formation professionnelle, qualification, DÉCLARATION FERC-CGT ET FTM-CGT

P17 ▶ International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0919S05392
Directrice de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Josiane TACK
Secrétaire générale

ÉDITO

**Libérer la parole avec la CGT
recherche et enseignement supérieur!
Ou la chronique d'un long travail entrepris sans
tambour ni trompette depuis janvier 2017**

Chère camarade, cher camarade,

Les syndicats CGT (Ferc-sup et SNTRS-CGT) ont tenu une conférence de presse le 13 novembre 2017 pour rendre publiques leurs actions dans la dénonciation de conditions de travail indignes et l'aide apportée aux victimes d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel dans un laboratoire de recherche Marseillais, l'URMITE.

Notre premier souci, agir sans mettre en danger les victimes :

Il s'agit d'un long travail entrepris sans tambour ni trompette depuis janvier 2017.

Nous sommes restés silencieux tout ce temps pour protéger les victimes et s'assurer que le travail mené, ne serait pas étouffé par la hiérarchie du laboratoire. La démarche a été de tout mettre en œuvre pour que la parole se libère sur les conditions de travail et la dénonciation de harcèlement et d'agression sexuels.

Notre objectif a été d'être aux côtés des personnels en difficulté en les accompagnant dans le respect de leur anonymat. Nous avons été en capacité de déclencher les procédures nécessaires à l'éclatement de la vérité. Notre action, en étroite collaboration entre le SNTRS-CGT et la Ferc-sup, s'est déroulée tant au niveau local que national et ministériel.

Braver l'omerta qui règne depuis des années dans ce laboratoire : L'AERES¹, a audité l'unité URMITE à plusieurs reprises depuis 2008. Lors de ces audits, les personnels ont exprimé leur souffrance au travail, sans que cela soit suivi d'effet.

En janvier 2017, l'HCERES² a audité les projets des 2 unités issues de l'URMITE. Le rapport de l'expert IT, relatant la souffrance des personnels, n'a pas été intégré au rapport final. Les porteurs de projet ont refusé l'accès de leurs laboratoires aux élus C des instances scientifiques de l'Inserm et du CNRS. Ce refus, a entraîné la première action de la CGT, qui a contacté directement les personnels techniques de l'unité. Ainsi, les premiers témoignages recueillis ont mis en évidence le degré de détérioration des rapports au sein de l'unité. Nos camarades leur ont proposé de rédiger un courrier d'alerte et de demande d'intervention, à l'adresse des CHSCT et de leurs 4 tutelles; le 3 avril, une lettre non signée de 12 personnels ITA est envoyée.

Dès réception, les représentants CGT (élus C, élus aux CHSCT) alertent les

1 **AERES** Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

2 **HCERES** Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

instances représentatives des différents établissements pour demander une visite conjointe des 4 CHSCT (CNRS, INSERM, IRD et AMU). Des démarches sont aussi entreprises vers les comités techniques de l'Inserm et du CNRS. Devant la gravité des faits dénoncés, une visite conjointe des CHSCT est décidée en urgence, le 7 juillet 2017. A la suite de cette visite, un rapport conjoint des 4 CHSCT est produit, portant de nombreuses préconisations. Il est accablant, faisant état de non respect des règles d'hygiène et sécurité, de souffrance et de peur au travail, de manque d'autonomie, de manque de reconnaissance, de conflits de valeurs, de perte de sens.

Accompagner et protéger dans le cadre d'agression et de harcèlement sexuels :

Parallèlement à l'action des CHSCT et à la faveur de relations de confiance, nos camarades ont amené après les avoir écoutées et rassurées, deux personnels féminins du laboratoire, victimes l'une de harcèlement sexuel pendant 7 ans et l'autre d'agression sexuelle, à témoigner devant la Directrice Générale des services, la psychologue et d'un élu CGT au CHSCT de l'AMU.

La direction du SNTRS-CGT a mis à ce moment là, le MESRI³ au courant des difficultés rencontrées par les témoins pour parler et du climat délétère existant à l'URMITE. Un suivi s'est

³ MESRI Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

alors engagé pour la protection des victimes et l'éclatement de la vérité. Je ne commenterai pas les faits de harcèlement et d'agression sexuels. Une enquête judiciaire est en cours et je ne souhaite pas porter préjudice aux personnes qui ont témoigné. Les camarades impliqués ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour les aider et les soutenir dans les épreuves qu'elles ont dû traverser depuis que leur parole s'est libérée, et continueront à le faire. Je salue ici tout particulièrement le courage des deux victimes.

Suite à leurs témoignages, les établissements AMU et CNRS ont assumé leurs responsabilités. L'affaire a été instruite rapidement par le CNRS. J'ai accompagné et soutenu les victimes lors de la CAP disciplinaire du chercheur incriminé. Il vient d'être révoqué du CNRS, à la suite de la décision prise en CAP disciplinaire (Décision n°DEC172858DRH) en date du 8/11/17. Cette sanction est exemplaire et honore l'établissement.

Le travail continue :

J'ai écrit une lettre ouverte à la Ministre du MESRI, à la Secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et au Ministre de la Fonction Publique (FP) pour demander de reconnaître dans les procédures de CAP disciplinaires de la FP le statut de victimes aux témoins qui affrontent leur harceleur lors de cette confrontation. Nous allons travailler avec la CGT FP pour faire évoluer les textes en faveur d'une meilleure prise en charge des victimes.

L'Inserm et le CNRS n'ont pas labellisé les unités issues de l'URMITE qui doivent être créées en 2018. Début octobre, des inspecteurs de l'IGAENR⁴ ont été missionnés par le MESRI pour enquêter sur les faits dénoncés au sein de l'URMITE. Nous pouvons nous féliciter d'être un des acteurs du déclenchement de cet audit. Prochainement, la Cour des comptes va examiner la gestion comptable de cette unité. Ce dossier n'est pas clos, les pressions et les menaces continuent à l'encontre des personnels qui ont osé témoigner auprès de l'IGAENR. Nous continuerons à défendre les personnels de cette unité tant qu'il y aura des pressions et que les conditions de travail ne se seront pas améliorées.

Les « affaires » de harcèlement et d'agression sexuelle font partie de l'actualité de cette fin d'année à l'échelle mondiale. Il ne s'agit pas d'un phénomène médiatique, mais bien d'un changement de mentalité qui s'opère sous nos yeux. Le milieu de la recherche et de l'enseignement supérieur en France n'est pas épargné : harcèlement moral, sexuel et même des cas d'agressions sexuelles sont malheureusement portés à notre connaissance. Le SNTRS-CGT et par delà la CGT doivent être présents aux côtés des victimes pour les accompagner dans leur combat et participer aux changements sociétaux d'un XXI^e siècle en devenir.

⁴ IGAENR Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche

Les chiffres pour comprendre : le harcèlement sexuel au travail



20 %

des femmes ont été victimes de harcèlement au cours de leur vie professionnelle.



5 %

des cas seulement ont été portés devant la justice.



95 %

des femmes qui dénoncent une situation de harcèlement perdent leur emploi.

Projet de loi de finances 2018 : un budget en berne pour la recherche publique civile et inefficace pour le développement des filières industrielles

Le budget que promet le projet de loi de finances (PLF) 2018 pour les organismes de recherche sous tutelle de l'Etat est, comme les précédents, catastrophique : la « sanctuarisation » dont on nous rebat les oreilles depuis 3 quinquennats n'est qu'un rideau de fumée. En réalité c'est encore moins d'emplois et une stagnation de la subvention pour charge de service public.

Lors de la présentation du PLF 2018, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé une hausse de 501 M€ pour la recherche dont 87 M€ pour les organismes publics de recherche.

Si l'on retrouve bien une augmentation du budget de la MIRE (Mission Interministérielle pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur), elle serait de 46 M€ (soit + 0,9%) et concerne essentiellement le financement des faibles mesures salariales de la Fonction publique (PPCR), sans prendre en compte, toutefois, le glissement vieillissement technicité (GVT). Il n'y a, en réalité, aucune augmentation des moyens des laboratoires. L'unique gagnant du programme 172 de la MIRE qui finance l'essentiel des organismes publics de recherche¹, est l'Agence nationale de la recherche (ANR) dont le seul rôle est de distribuer les crédits sur projets (+134 M€).

Une fois de plus, les laboratoires seront dans l'obligation d'aller candidater auprès des guichets d'appel d'offre sur projets (ANR, PIA, Europe...) ! Les chercheurs conti-

¹ Principaux organismes de recherche sous tutelle de l'Etat : 8 établissements publics à caractère scientifique et technologique ou EPST (CNRS, IRSTEA, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IFSTTAR), 7 établissements publics à caractère industriel et commercial ou EPIC (CEA-Civil, CIRAD, CNES, IFREMER, IFPEN, BRGM et ONERA) et les Instituts Pasteur-Paris et Curie. Ces 17 établissements regroupent 96% des personnels des organismes de recherche de l'Etat. Ils émergent tous à la MIRE et la grande majorité dans le programme 172, CNES (programme 193), IFSTTAR et IFPEN (programme 190), CEA-militaire et ONERA (essentiellement programme 144)

nueront de dépenser leur énergie à trouver de l'argent. La courte durée de ces contrats entraîne peu à peu la destruction du tissu de la recherche de base nécessaire à l'avancée du front de la connaissance.

In fine, une grande partie de cette « hausse » annoncée pour la recherche est orientée vers l'aéronautique civile (+135 M€) et notamment Ariane 6, pour les Très Grandes Infrastructures de Recherche et pour résorber en par-

déstabilise les collectifs de travail, enraye la transmission des savoir-faire et des connaissances et décourage les jeunes diplômés à embrasser une carrière dans la recherche. Or, loin de vouloir résorber la précarité, le gouvernement préconise une généralisation du contrat de chantier à l'ensemble des métiers de la recherche. Les conditions d'exercice de la recherche publique ne cessent de se dégrader. Le Ministère veut piloter exclusivement cette recherche sur



tie les dettes accumulées auprès des organisations internationales de recherche. La Cour des comptes a évalué ces dettes pour le seul programme 172, à près de 216 M€ en 2016.

L'annonce de millions en plus « pour la recherche » n'est donc qu'un leurre.

Il n'y aura aucune création de poste, voire même une baisse du nombre de postes pour certains EPST (-21 au CNRS, -8 à l'INRA, -1 à l'INSERM). Par contre l'ANR se voit dotée de 30 postes supplémentaires. Le parti pris du gouvernement est donc de payer du personnel pour gérer l'attribution des financements plutôt que du personnel travaillant directement dans les laboratoires de recherche publique !

La réalité, c'est que l'emploi scientifique dans les EPST, tous statuts et contrats confondus, s'est réduit de 6,3% depuis 2010.

La part des contractuels, hors doctorants, est estimée à 20% dans les EPST. Cette situation inacceptable

des thématiques en lien avec les défis dits sociétaux définis par l'Europe et les spécialisations dites intelligentes des régions, restreignant ainsi son autonomie au court terme. La science doit alors répondre aux nécessités de la compétitivité mondiale et la recherche publique est donc priée de répondre aux besoins des grands groupes internationalisés.

Les EPIC émergeant au programme 172 et hors recherche militaire, ne sont guère mieux lotis. Leurs crédits de paiement et leur plafond d'emplois restent pratiquement inchangés voire baissent par rapport à 2017.

Par exemple, si le CEA, le plus conséquent des EPIC, voit ses crédits de paiement augmentés d'environ 4M€ dans le programme 172, c'est essentiellement pour honorer ses engagements envers les TGIR. Cette augmentation ne profitera nullement au fonctionnement des équipes de recherche. Quant au programme 190 (Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables),

une nette diminution des crédits publics est programmée (~7M€). Dans de telles conditions, il est difficile de poursuivre, avec ambition, les recherches dans le secteur de l'énergie ô combien primordiale. De même, si l'IFREMER voit son budget crédité de +19,72M€ c'est pour prendre en charge le regroupement du TIFR « flotte océanographique française » du CNRS, de l'IPEV et de l'IRD au sein de l'IFREMER.

La multiplicité des guichets de financement par projets a rendu difficile la visibilité sur les ressources réelles des établissements. La CGT au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a donc demandé et obtenu la mise en place d'une commission d'étude spécialisée sur les financements publics hors MIREs (c'est à dire PIA, ANR, financements européens, CPER, autres ministères,...). La synthèse des premiers travaux de cette commission, adoptée très majoritairement en séance plénière du CNESER de septembre est accessible ici. Rappelant les engagements de la France en termes d'effort de recherche et les grands enjeux associés, le rapport souligne une fois de plus, le décrochage de la France vis-à-vis de ses principaux partenaires. Il fustige le système de financement par appel à projets, ô combien néfaste au développement de la recherche au long-terme et à la stabilité des emplois, et qui a tendance à arroser les plus riches. On y déplore également le fait que la partie du PIA affectée à l'ESR ait été utilisée comme un instrument pour imposer aux établissements des restructurations et leur mise en compétition. Rappelons que la France se caracté-

rise de façon paradoxale par la plus forte aide publique à la recherche privée associée à un sous-investissement notoire des entreprises en R&D. Cette situation engendre des interrogations légitimes sur l'efficacité du Crédit Impôt Recherche ! En effet, alors que ce CIR est passé de 5555 M€ en 2016 à 5707 M€ en 2017 et devrait atteindre les 5808 M€ en 2018, on constate une régression des dépenses de recherche dans les trois premières branches industrielles qui exécutent 35 % des dépenses intérieures de R&D des entreprises (automobile, construction aéronautique et spatiale, pharmacie). **Ces cadeaux ne sont que des aubaines fiscales qui grèvent le budget de l'Etat et obèrent ses capacités d'intervention.**

La recherche publique doit concourir au développement de la société, qui ne doit pas se réduire à l'intérêt des grands groupes. Pour se faire, elle doit être libre, mue par une démarche scientifique menée indépendamment des pressions économiques ou sociales, quand bien même elle vise également à répondre à des problèmes économiques ou sociaux, quand bien même elle est menée dans un contexte entrepreneurial. Cette liberté repose sur des financements récurrents. La vassalisation de la recherche publique par une politique de contrats finalisés et décidés en dehors de la communauté scientifique dans un contexte d'austérité budgétaire ne peut que conduire au déclin.

L'effort global de recherche français, estimé aux alentours de 2.24% du PIB en 2017 (2015 : 2.23% ; 2016 : 2.23%) est très en retrait de celui de l'Allemagne (2,8%), du Japon

(3,6%), ou encore de la Corée du sud (4,3%). La France reste loin de l'objectif des 3% préconisé par l'Europe pour 2020. **Et ce n'est pas près de changer car si l'on en croit le PLF 2018, le gouvernement Macron affiche un objectif de seulement 2.3% du PIB à l'horizon 2020.**

Le budget 2018 va donc se traduire par encore plus de difficultés pour travailler, de blocages de carrière, de recours à l'emploi précaire, de mal-être au travail !

La CGT revendique une augmentation significative du budget récurrent des organismes accompagnée d'un plan pluriannuel de recrutement sur postes de fonctionnaires et d'une résorption de la précarité.

Il est urgent de consacrer 1% du PIB à la recherche publique et d'atteindre les 3% par l'augmentation des investissements de la sphère privée. La CGT demande la suppression du Crédit Impôt Recherche dans sa forme actuelle et son remplacement par des aides directes dont l'attribution se ferait sous contrôle et sous conditions.

Les besoins futurs sont importants, la France doit s'appuyer sur une industrie dynamique répondant aux multiples défis de notre société et en lien avec le développement technologique. Pour relancer des filières industrielles sur l'ensemble du territoire national, il est crucial de développer une activité de recherche collaborative équilibrée entre le monde industriel, l'enseignement supérieur et la recherche.



Les Programmes d'Investissement et d'Avenir (PIA) le Commissariat Général à l'Investissement (CGI)

PIA

Après la crise économique de 2008, le Président de la République a constitué une commission présidée par deux anciens premiers ministres, Alain Juppé et Michel Rocard, chargée d'évaluer « les investissements nécessaires pour relancer la croissance ».

La commission remet son rapport intitulé « Investir pour l'avenir » en novembre 2009. Elle définissait six axes stratégiques et dix-sept programmes d'actions. Ce programme baptisé « Programme d'Investissements d'Avenir » était d'un montant de 35 milliards d'euros dont 16 milliards pour l'ESR, 2 milliards pour le développement des PME innovantes, 2 milliards pour le développement des sciences du vivant, 3,5 milliards pour les énergies décarbonnées, 4,5 milliards pour « la ville de demain », 3 milliards pour la mobilité du futur, 4 milliards pour la société numérique.

Le 9 juillet 2013, un second plan d'investissement doté de 12 milliards était annoncé par le premier ministre de l'époque, JM Ayrault. 3,6 milliards étaient ventilés pour la recherche, 2,3 milliards pour la transition énergétique, 1,7 milliard pour l'Industrie, 1,3 milliard pour l'aéronautique et 3,1 milliards pour diverses opérations.

Ces 47 milliards (35 du PIA1 et + 12 du PIA2) étaient apportés soit sous forme de subventions, d'avances remboursables, de prêts, de dotation en fonds propres, de dotations non consommables (capital placé dont les intérêts assurent le financement année après année).

Un troisième programme doté de 10 milliards d'euros vient d'être lancé cette année.

La gestion des fonds des programmes est confiée à des opérateurs : ANR, Ademe, CEA, CNES, Andra, BPI, CDC, etc.



CGI

La mise en œuvre des trois PIA est assurée par le commissariat général à l'investissement (CGI) sous l'autorité du Premier Ministre. Le CGI se substitue aux ministères concernés qui se voient privés d'une partie de leur autorité et de leurs moyens d'intervention. Ainsi pour l'ESR, c'est lui qui a décidé et qui décide des Idex, Isites, Labex, Equipex, IHU, SATT, etc

Le CGI est composé d'une équipe resserrée de 36 personnes venant pour moitié du privé et pour moitié de la fonction publique dirigée par un commissaire général assisté d'un commissaire général adjoint. Il est organisé autour de 10 pôles thématiques dirigés par des directeurs de programme qui disposent d'une très grande autonomie. Le premier commissaire fut René Ricol, expert-comptable fondateur du cabinet d'expertise financière Ricol-Lasteyrie, il est président de France-investissement. Louis Gallois lui succéda. A sa sortie de l'ENA, il devint Administrateur civil au Trésor, puis en 1981 directeur de cabinet de JP Chevènement, après différentes responsabilités ministérielles, il dirigea la Snecma, puis l'aérospatiale, puis la SNCF et EADS. Après deux

années passées au CGI, il entra au conseil de surveillance de PSA-Peugeot Citroën. Son successeur au CGI est Louis Schweitzer. Au sortir de l'ENA, Louis Schweitzer devint Inspecteur des finances et entra à la direction du Budget. Puis 1981, il devint Directeur de cabinet de Laurent Fabius Ministre du budget. Il suivit ce dernier au Ministère de l'Industrie puis à Matignon. Il entra à la Direction de Renault dont il deviendra le PDG jusqu'en 2005. Il en assura la privatisation en 1996, la délocalisation de ses usines et le dégraissage des effectifs.

Le CGI est supervisé par un comité de surveillance coprésidé par JP Huchon (PS) et JP Raffarin (LR). Il est composé de 4 sénateurs et 4 députés et 8 personnalités de la société civile dont Louis Gallois (toujours présent) et Nicole Notat, ex SG de la CFDT, ainsi que Jean Marc Rapp professeur à l'université de Lausanne et ...président du Jury Idex. (Le CGI est donc juge et partie dans la labellisation des Idex et des Isite)

Le comité de surveillance établit un rapport annuel sur l'exécution du programme d'investissements et les résultats de leur évaluation. Le rapport est remis au Premier ministre et à chaque assemblée.

Marginalisation des ministères

Le décret de janvier 2010 portant la création du CGI précisait qu'il « est chargé de veiller sous l'autorité du Premier Ministre à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat ». Rien ne précisait le contenu de sa mission. Ce n'est qu'à partir de 2012 et 2013 que ce rôle a commencé à prendre de la consistance et que la mission du CGI s'est élargie à l'ensemble des investissements de l'Etat et des établissements publics même ceux hors du PIA.

Alors que le PIA devait être exceptionnel, le troisième PIA installe le CGI dans la durée et lui donne un rôle central en matière d'investissements publics.

Le rapport de décembre 2015 de la Cour des Comptes sur le PIA souligne l'absence de concertation entre le CGI et ses interlocuteurs. Le CGI agissant dans des délais et suivant des procédures qui ne laissent pas de place à la discussion.

Pour la Cour des Comptes « le PIA a été globalement conçu pour changer la pratique habituelle en matière d'investissements publics, ce qui a pour conséquence de réduire le rôle des ministères ». Ils sont ainsi privés de la gestion directe des crédits d'investissement de l'Etat qui leur revient habituellement. Le rapport parle même « d'affaiblissement des ministères ».

Afin de ne pas être entièrement spectateurs, les ministères cherchent à être impliqués dans la mise en œuvre soit comme pilotes soit à côté d'autres acteurs, mais le rapport souligne que le décisionnaire reste le CGI. D'après le rapport, le CGI a même pris des décisions allant à l'encontre de celles proposées par les ministères. Le rapport note « les relations entre le MESR et le CGI n'ont pas toujours été faciles, à la fois pour des problèmes de fond (visions différentes des actions à mener) et de forme (affirmation du rôle de chacun). Le PIA a engendré des tensions budgétaires au sein des ministères. Il s'est substitué à une partie des investissements budgétaires de l'Etat réduisant les moyens d'action des ministères qui n'ont plus la même capacité d'intervention dans des domaines qui ne relèvent pas des priorités du PIA ».

Une gestion extrabudgétaire du PIA

Le Parlement ne vote pour chaque PIA que son montant global et sa répartition en différents programmes. Une fois les crédits transférés aux opérateurs (ANR, Ademe, etc...), le Parlement ne peut plus intervenir sur leur utilisation. Les commissions du Parlement sont informées chaque trimestre de la situation et des mouvements des comptes des opérateurs et des éventuels redéploiements. Deux rapports sont remis au Parlement, l'un décrivant les conséquences pour les finances publiques des PIA présenté en annexe générale de la loi de Finance, l'autre sur les investissements retenus. L'information est tellement détaillée, tellement technique, qu'elle ne permet pas d'avoir une appréciation globale, politique du PIA.

La composition du CGI éclaire la nature du PIA. Si le premier Commissaire R Ricoll était une erreur de casting avec une vision uniquement comptable, les deux suivants grands serviteurs de l'Etat et patrons d'entreprises stratégiques représentent le mieux la politique de l'Etat au service du capital. Car c'est de cela dont il s'agit et de rien d'autre.

Le MENESR de par sa nature est trop lié aux institutions académiques (organismes de recherche et universités). Leurs dirigeants bien que partageant les orientations du pouvoir sont issus de ce monde académique et sont malgré tout empreints d'une culture qui n'est pas celle de l'entreprise. Or toute la société ainsi que l'Etat doivent être restructurés en fonction de la compétitivité des entreprises.



Analyse

Les programmes investissements d'avenir qui je le rappelle ne concernent pas que l'ESR modifient la gestion politique et budgétaire de l'Etat. Ils procèdent d'une centralisation de plus en plus accrue de l'appareil d'Etat au niveau du Premier Ministre qui réduit les Ministères à des administrations techniques dépourvues de vision stratégique. Macron a renforcé cette tendance en nommant à la plupart des Ministères des personnalités sans dimension politique. Les PIA permettent en outre au gouvernement de se passer du débat parlementaire.

Qui mieux que ceux qui parmi les grands commis de l'Etat et qui ont dirigé des grandes entreprises sont à même de proposer les réformes nécessaires et les programmes correspondant aux stratégies et au besoin de financement des grands groupes.

Face à la rafale d'initiatives lancées par le CGI dans l'ESR, les Comue ont constitué une réponse du MENESR pour essayer de garder la main sur la restructuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Face aux Idex et Isite du CGI et à leurs financements, les Comue du Ministère empêtrées dans leur complexité technocratique ne font pas le poids.

Gilles Mercier

Le crédit d'impôt recherche : ou tout pour le capital !

Le Crédit d'impôt recherche (CIR) créé en 1983 est une aide fiscale conçue pour encourager les dépenses de recherche et développement (R&D) des entreprises. A sa mise en place, il ne portait que sur l'accroissement des dépenses de R&D engagées par les entreprises. Depuis les réformes de 2004 et de 2008 son assiette ne repose plus sur l'accroissement des dépenses de R&D mais uniquement sur leur volume. Il est égal à 30% des dépenses concernées jusqu'à 100 millions d'€ et puis à 5% des dépenses au-delà.

En 2013, il a été étendu aux dépenses d'innovation (CII) réalisées par les PME (le taux du crédit égale 20% des dépenses dans la limite de 400 000€). Les dépenses confiées à des organismes publics de recherche sont retenues pour le double de leur montant. Ce qui incite les groupes privés à transférer une partie de leur recherche aux laboratoires des organismes public de recherche.

Les dépenses de R&D externalisées auprès d'un sous-traitant privé agréé sont éligibles même si le sous-traitant est établi hors de France dès lors qu'il est localisé dans l'union européenne. Ce qui permet à un groupe qui bénéficie du CIR de faire fructifier sa R&D à l'étranger et de diminuer ainsi en France sa base imposable. La sous-traitance est l'occasion de fraudes en particulier lorsque le sous-traitant est localisé à l'étranger.

La créance du CIR qui était de 0,5 milliards d'€ avant 2004 n'a cessé de croître pour atteindre 5,7 milliards d'€ en 2016. Sur cette somme, 2,4 milliards le sont au titre de la sous-traitance. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation constante. De 8951 entreprises bénéficiaires en 2008, nous sommes passés à 16200 en 2015 soit 81% d'augmentation. Le CIR et le CICE peuvent se cumuler sur la partie commune de leur assiette (cf. Article CICE). La Cour des Comptes a estimé la zone de chevauchement des assiettes de deux crédits d'impôts, à 15-20% des dépenses de personnels alors déclarées au CIR. En ce qui concerne les contrôles du CIR, l'administration fiscale ne peut

que vérifier l'existence des dépenses. Elle n'a pas les moyens d'évaluer la pertinence scientifique des projets de recherche, le MESR ne fournissant que très peu d'experts indispensables à cette évaluation. Autrement dit le CIR et le CICE constituent des subventions déguisées pour les entreprises, puisqu'on ne donne pas les moyens aux administrations de remettre en cause ces crédits.

Les PME ne possèdent pas toujours les directions juridiques financières ou fiscales leur permettant de constituer leur dossier d'éligibilité au CIR. Elles sont la proie de cabinets spécialisés qui moyennant une commission de 30% leur montent un dossier juridiquement parfait. Les grands groupes de leur côté ont toutes les compétences internes pour constituer des dossiers leur permettant de profiter de toutes les opportunités que leur offre le CIR.

**Le Crédit Impôt
Recherche nuit
gravement à la
recherche publique**

Pour les PME, qui représentent 90% du total des bénéficiaires, le CIR leur apporte de la trésorerie en abaissant le taux d'imposition effectif. Il permet de compenser en partie l'absence d'accès aux financements bancaires. C'est le problème de fond. Les banques françaises refusent d'investir dans les entreprises innovantes, elles leur imposent des exigences telles en termes de garanties que ces dernières ne peuvent y satisfaire. Ces mêmes banques sont nettement moins frileuses pour les marchés spéculatifs dont les risques sont incommensurablement supérieurs (cf. l'affaire Kerviel !).

A l'inverse des PME, les banques offrent des conditions de crédits bien plus avantageuses aux grands groupes internationalisés. Or, ce sont ces groupes qui demeurent, en montants, les plus importants bénéficiaires du CIR alors qu'ils bénéficient de moyens propres considérables dans le domaine de la R&D. Ils peuvent faire bénéficier du CIR chacune de leurs filiales. Le montant du CIR qui leur était alloué est passé de 6,3% 2007 à 34,3% en 2012.

Malgré le CIR, les 44 plus grands groupes français ont diminué en France leurs dépenses de R&D de 1,5% depuis 2014. Leurs investissements de R&D à l'étranger ne cessent de croître au détriment des investissements en France. Tous les grands groupes ont entamé depuis quelques années un mouvement d'externalisation de leur R&D sous des formes variées afin de diminuer les risques inhérents à toute recherche et de mutualiser une partie des coûts avec les entreprises sous-traitantes. Alors à quoi sert le CIR ? La réponse est dans le texte de loi qui le définit. Il est écrit que le CIR a pour but d'améliorer la compétitivité des entreprises, c'est-à-dire leur taux de profit. Sous prétexte d'aide à la R&D, l'État réduit le montant de l'impôt que les entreprises doivent lui verser, sans véritablement se préoccuper de l'effectivité de cette R&D. Les 5,7 milliards du CIR et les 18 milliards du CICE sont un élément des 220 milliards d'€ d'aides directes et de crédits d'impôts prélevés sur la richesse nationale que l'État accorde chaque année au capital sans aucune contrepartie. Ces milliards détournés vers l'accumulation du capital c'est autant qui n'est pas investi dans l'enseignement la santé, la recherche, les transports, les salaires, tout ce qui permet de reproduire la force de travail.

Il est donc urgent d'évaluer l'ensemble des aides fiscales et sociales et de les conditionner à l'investissement dans l'emploi, la résorption des inégalités et de la précarité et de favoriser la recherche.

Article co-écrit par le SNTRS-CGT
et la CGT Finance

Montreuil le 20 avril 2016

Précarité : un « bien très partagé » dans l'ESR public en Europe

À la dernière réunion du Comité permanent syndical européen pour l'ESR (HERSC, Higher Education and Research Standing Committee) où notre syndicat représente la FERC, une partie du travail en ateliers a porté sur la précarité dans nos différents pays européens. Nous avons essayé de définir ce que signifie « précarité » et quelles situations diverses elle recouvre, selon les modalités de financement de l'ESR, le statut des personnels (très peu sont fonctionnaires, la plupart sont « employés » d'institutions publiques, la différence est de taille), les modes de recrutement, mais aussi la représentativité et la force des syndicats.

Cette mise en commun d'expériences professionnelles et syndicales a fait émerger des questions centrales pour tous les participants, représentants de leur organisation syndicale : il est souvent difficile pour les syndicats d'avoir accès aux (vraies) statistiques de la précarité, c'est pourquoi ceux qui peuvent, notamment les syndicats scandinaves qui ont les moyens, font leurs propres études statistiques ; la couverture sociale des précaires, leur défense individuelle et leur organisation collective dans les syndicats sont des enjeux pour tous ; la conscience dans le grand public des dégâts de la précarité dépend de la force de l'intervention syndicale dans les médias de toute sorte et à tout niveau, puisque nous ne pouvons attendre, dans un contexte où l'on fait l'éloge de la « flexibilité » comme le dernier cri de la modernité, que la médiocratie admette la sécurité de l'emploi en général et de l'emploi scientifique en particulier.

Une question annexe a démontré l'existence de différentes traditions syndicales entre le nord et le sud de l'Europe : défendons-nous tous les collègues, tous les précaires qui font appel à nous, ou seulement les membres de notre syndicat ? Si les Italiens et les Français notamment affichent un syndicalisme d'engagement acteur de la transformation sociale en général, où l'adhésion est le résultat d'un choix « idéologique » au sens noble du terme, les nordiques s'étonnent que l'adhésion

au syndicat ne constitue pas un préalable, et s'inscrivent dans un syndicalisme de co-gestion où la transformation sociale passe au second plan et l'adhésion devient presque une nécessité pour bénéficier de nombreux services (défense, mais aussi protection sociale, mutuelle etc.).

Sans surprise, les syndicats de Suède et de Norvège affichent un nombre de membres impressionnant et disposent de leviers d'intervention auprès de leurs gouvernements : pour avoir des données fiables et mettre en cause publiquement les établissements qui cultivent la précarité, les Suédois ont mené leur propre enquête et donné une grande publicité aux résultats, ce qui a montré la dissimulation des pourcentages les plus élevés (p. ex. un établissement affichant 20% de précaires a en réalité 40%). Le gouvernement ne pouvait plus nier la « liste noire » des établissements. Mais l'application d'une forme de tenure-track n'a pas résolu le problème, car la titularisation se fait après plusieurs années. En Norvège, les statistiques officielles sont obligatoires et publiques, la précarité oscille entre 16 et 35%, mais les travailleurs de l'ESR sont 8% plus précaires que les autres. Qu'advient-il dans quelques années où toute une génération de personnels prendra sa retraite ? Quel sera le statut des nouveaux postes ouverts en remplacement ?

Cette question préoccupe aussi les Finlandais, où la privatisation des universités est une réalité. Fonctionnant comme des entreprises, elles sont obligées de publier leurs bilans comptables : elles sont toutes excédentaires, mais cela n'améliore en rien le sort des personnels ; les recrutements effectués sont une vitrine de « bonne santé », mais l'austérité engendre des statuts précaires ; les universités-entreprises préfèrent épargner ou investir dans des domaines plus lucratifs que le personnel. Les étudiants boursiers sont des supplétifs bien commodes.

Les universités irlandaises prétendent ne pas avoir assez de moyens. Or elles dépensent des millions à des procès très coûteux intentés contre les syn-

dicats qui défendent les précaires ! Quand 70% du temps syndical est consacré à ces défenses, on mesure la ténacité des collègues et le besoin de contrer cette logique « de classe ». Pour favoriser la syndicalisation, une cotisation dégressive a été instaurée (4€/mois minimum), car le nouveau visage de la précarité est le temps partiel. Vous avez dit « prolétarisation » ?

Nos partenaires italiens de la branche éducation de la CGIL (Confederazione Generale Italiana del Lavoro) pointent les mêmes sujets que nous, en pire, compte tenu de la structure régionalisée du pays et de la multitude de contrats, étant donné la liberté totale des universités. Cette diversité de statuts rend l'intervention syndicale plus difficile, et la syndicalisation des personnels plus aléatoire. Comme en Irlande, la modulation des cotisations et les facilités de paiement favorisent l'adhésion, mais le constat est insatisfaisant : ceux qui ont le plus besoin de défense et d'action collective en sont les plus éloignés. Et quand on parle aux Italiens de « crise », terme consacré pour décrire les dégâts du capitalisme notamment dans les pays du sud européen, la réponse fuse : ce n'est pas la « crise » qui génère flexibilité, recul des droits, précarité ; c'est la conception même du travail, de son organisation et de sa finalité !

Dans un pays comme la Serbie qui a subi la guerre il n'y a pas si longtemps que cela, les choses sont claires : 56 centres de recherche « publique » dont 10 en partenariat avec l'industrie ; aucun contrat à durée indéterminée, aucun personnel permanent ; tout dépend de la durée du contrat de recherche, qui doit se terminer au maximum dans les 6 ans. Tout le monde est précaire ! Voilà comment on compte favoriser le développement... Mais dans les Balkans qui frappent à la porte de l'Union Européenne, cette « modernité » n'est contestée que par des syndicats qui font sûrement figure de passésistes.

En Pologne, c'est le marché du travail général qui favorise les contrats de 9 mois et les bas salaires. L'ESR n'y échappe pas. Mais les syndicats, qui négocient une nouvelle loi pour

l'ESR, ont réussi à imposer... des salaires maximum, pour en finir avec les happy few, ces « excellents » qui s'enrichissent aux dépens des nuées de salariés précaires et mal payés. Le tableau brossé à partir de ces quelques pays pris comme exemple oscille entre le gris clair et le noir complet. Mais le message d'espoir est que tous les syndicats de l'ESR, partout en Europe, même dans des conditions

extrêmement difficiles, ne rendent pas les armes. Les petites victoires nous encouragent, mais nous sommes encore très loin de la résolution d'un problème qui ne relève pas de la seule ESR, comme il a été souligné par tous. Que pouvons-nous faire ? Une proposition des collègues suédois mérite réflexion : et si on les prenait au mot, toutes ces « institutions » européennes au discours lénifiant sur

« l'ESR inclusive » ou « la société de la connaissance » ? La précarité est l'exclusion par excellence. La précarité nuit gravement à la production et la diffusion de la connaissance. La « société de connaissance » que nous voulons n'est pas la leur : pouvons-nous créer un rapport de forces pour imposer notre conception ?

Dina Bacalex

Le réseau « SNTRS accompagnement » vient d'être créé.



récurrentes des camarades en région sur trois niveaux : échanges, formation, soutien et conditionné la mise en place des premières actions adéquates :

- La création courant octobre d'un réseau est venu renforcer l'action du syndical
- La liste sntrs-accompagnement@sympa02.cgt.fr est déjà active et constituée des adresses des camarades qui sont volontaires ; elle reste ouverte à ceux qui se manifesteront auprès du secrétariat par l'intermédiaire de leur secrétaire de section ; cet espace est modéré par 3 camarades et il est destiné à échanger, à partager des expériences, à poser des questions, à solliciter, proposer des solutions, avec dynamisme et réactivité dans un esprit de courtoisie et de confidentialité.

Actuellement, nous préparons un programme de formation avec l'aide des camarades qui ont déjà eu des expériences dans ce domaine.

Le mercredi 13 décembre 2017 aura lieu la première journée : « Formation accompagnement syndical », qui sera suivie de sessions identiques en janvier, février et mars.

La dynamique de ce réseau est à présent l'affaire de tous ; elle conditionne la qualité du soutien et de l'accompagnement que l'on pourra apporter à nos collègues en difficulté.

Le groupe de travail « SNTRS accompagnement »

Patrice MORALES, Gilles MERCIER, Jean-François LAUNAY, Monique MATIGNON-BOUJOT, Dominique GONZALEZ, Bernadette LESCURE, Alain BOUYSSY.

Dès le mois de mai 2017, à la demande du Bureau National, un groupe de travail s'est constitué pour travailler sur l'organisation d'une défense structurée au niveau national avec la mise en place d'un réseau de militants œuvrant sur le terrain, dans le but d'échanger, de partager des expériences et de solliciter l'aide des 2 référents en cas de besoin.

Depuis toujours, le SNTRS œuvre pour la défense des agents qui se situe bien au cœur de l'action de notre syndicat et représente une part importante de notre activité de militant, mais avec les restructurations, les réorganisations et la course aux résultats, les affaires se sont multipliées et de surcroît complexifiées avec la mauvaise gestion du personnel. La conséquence est l'augmentation du mal-être individuel qui peut aussi être

révélateur d'un mal-être collectif.

Aussi, dans un contexte humain et douloureux, nous structurer relevait d'un besoin réel. Afin de faire face collectivement à des demandes d'actions individuelles, il nous fallait bien admettre nos propres limites et surtout une extrême solitude face à des textes parfois imparfaitement maîtrisés.

Afin de recenser et de quantifier les différentes situations, d'évaluer les besoins des camarades en région, et pour dégager des thèmes récurrents, un questionnaire a été adressé début juin aux secrétaires de région et de section.

L'analyse des nombreux retours a bien mis en évidence la nécessité de structurer notre accompagnement syndical, elle a permis de dresser un état des lieux, d'identifier les attentes

Comment « déraciner » les droits des travailleurs ?



Le siège de notre syndicat étant à Villejuif, nous ne pouvions pas rester à la maison !

Nous y étions : le 1er septembre, étaient rassemblés au 16 avenue Jean-Jaurès les syndicats de Villejuif et tous leurs soutiens, habitants ou non de la ville, inquiets de ce nouveau recul des droits. L'affluence faisait plaisir à voir.

Le SNTRS avait appelé à y participer (En Bref n°458 du 28.08.2017) non seulement en « voisin solidaire ». Un maire LR qui cible la bourse du travail, cette « maison du peuple » (qui n'est pas une simple « maison des syndicats ») située depuis 1986, année de son inauguration, au cœur de la ville, expulsant ses occupants pour la démolir, a de quoi provoquer la colère de tous ceux qui sont attachés aux droits des travailleurs et des citoyens en général. De plus, comme nous le savons malheureusement trop bien, la période estivale, période des congés payés, autre droit acquis de haute lutte, est souvent celle que choisissent nos adversaires de classe pour fomenter leurs mauvais coups.

Le maire a donc profité de l'été pour passer à l'attaque : assigner les syndicats en procédure d'urgence le 2 août au tribunal administratif, refusant leur demande de report et demandant leur expulsion définitive (ce qu'il essayait de faire depuis 2015). Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, et même CFDT, présentes à ce rassemblement, ont dénoncé la justice de classe : le tribunal, « de façon incompréhensible » comme l'a souligné le représentant de la CGT mais aussi l'avocat des syndicats, a satisfait la demande du maire et condamné, le 9 août, les syndicats à 2 000€ de dommages et intérêts, ainsi qu'à 200€/jour/syndicat si les locaux n'étaient pas évacués à la mi-septembre.

Nul n'est dupe, le caractère politique de cette action est manifeste et ne tombe pas du ciel : c'est une période hautement symbolique avec l'attaque sans précédent au droit du travail par le gouvernement Macron avec la Loi travail XXL et sa volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires ; c'est une période qui fait suite à de trop nombreuses crimina-

lisations d'actions syndicales avec des plaintes visant des participants à des manifestations considérés peu ou prou comme des auteurs de troubles.

Le maire de Villejuif n'a pas dérogé à ce concert d'attaques : quand, à l'issue du rassemblement, les participants se sont rendus à la mairie traversant la ville pour alerter les citoyens, quand ils sont entrés à la mairie tout à fait pacifiquement mais fermement et ont exigé, enfin, que le maire daigne recevoir une délégation et ouvrir le fameux « dialogue social », ils ont été délogés par la police et ont subi une diffamation publique le lendemain. Un courrier du maire, révélé par... ceux qui l'ont reçu (apparemment tous les habitants ne méritaient pas d'être informés) présentait ouvertement la bourse du travail comme un « coût » de 70 000€/an, plus un poste de fonctionnaire car la gestion devait être assurée par un agent territorial (ce n'est plus le cas depuis 2014 !). Sans oublier le mensonge le plus éhonté d'un conseiller municipal dont le malaise aurait été provoqué par... cette tension : or, ce conseiller a reçu les premiers soins de la part d'une

manifestante, conseillère générale et responsable syndicale CGT à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif !

Un « coût » donc : récemment, dans une réunion avec le DGDS et le DRH du CNRS, nous avons été très choqués de l'emploi très fréquent de ce mot quand il s'agissait de nos rémunérations à nous, agents de la recherche publique. Le service public a-t-il un « coût » comme une marchandise qu'on vend et achète ? Si la bourse du travail « coûte cher », à quel autre endroit un salarié licencié pourrait-il connaître ses droits, un futur retraité avoir des informations utiles pour sa retraite, un travailleur étranger sans papiers trouver du soutien face à l'exploitation subie, un jeune trouver des conseils pour démarrer dans le monde du travail etc. ? Est-ce à la permanence du maire ? Dans une officine privée ? Ou plutôt nulle part ? Et si le vrai enjeu des attaques contre les bourses du travail par de nombreux maires ou conseils généraux réactionnaires était justement d'isoler les travailleurs et de les priver d'un endroit si précieux pour l'action collective ? Chacun pour soi, et le recul des droits pour tous. Une devise bien macronienne, somme toute.

Démolir la bourse du travail pour quoi faire ? Le maire s'est encore embrouillé dans diverses explications : on lit dans la presse qu'il veut construire une école, ensuite une crèche, ensuite... quelques rumeurs persistantes parlent d'opération immobilière. C'est malheureusement une constante : qui parcourt la ville de Villejuif depuis un certain temps y voit fleurir des panneaux annonçant le « renouveau » grâce à des promoteurs immobiliers, certains d'entre eux bien connus pour avoir été portés sur les fonds baptismaux par un maire d'une autre ville de la banlieue parisienne un peu plus au sud de Villejuif. Ce maire voulait embellir sa ville en y installant un avion militaire à son entrée et en changeant, grâce à des constructions de « qualité », sa nature populaire. Voilà pourquoi les habitants d'une ville et les syndicats qui logent à la bourse du travail doivent faire cause commune.

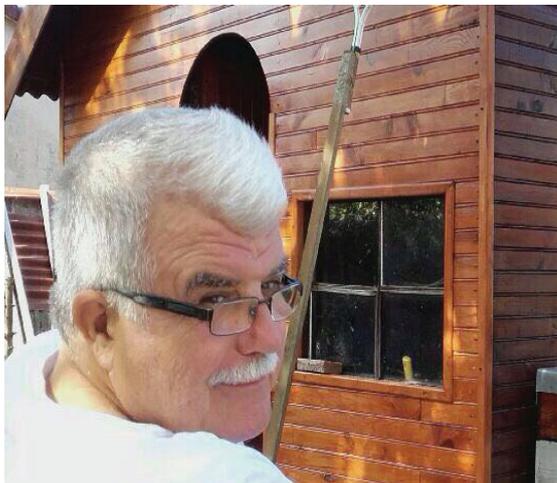
Certes, les villes ou les départements n'ont pas d'obligation légale d'accorder des maisons du peuple aux syndicats. Certes, à chaque fois c'est un combat, car il faut établir une convention entre les syndicats et cette collectivité. Certes, un terrain de plus pour une école ou une crèche peut sembler

une bonne idée, quand on connaît les besoins criants surtout pour la petite enfance et le manque de terrains dans une ville densément urbanisée de la proche banlieue parisienne. Mais ne nous y trompons pas : ce n'est pas en condamnant les défenseurs des travailleurs qu'on fera le bonheur des habitants, qui sont aussi des travailleurs et ont aussi des droits. De plus, la longue histoire des bourses du travail (la fédération des bourses du travail existe depuis 1892 !) nous apprend que c'est là où les cours du soir pour les travailleurs ont été organisés, c'est là où l'éducation populaire s'est développée, donnant ainsi accès à une culture qui ne pouvait être le seul apanage de la bourgeoisie. L'éducation populaire ne se limite pas à une défense des droits légaux : elle a été, elle est toujours, un moyen d'élévation du niveau et d'émancipation.

Voilà pourquoi le SNTRS a appelé à la défense de la bourse du travail de Villejuif. Par notre participation visible au rassemblement et à la manifestation vers la mairie, nous étions la preuve concrète de l'enracinement de la science dans la société !

Dina Bacalex





Hommage à Patricio Moral

Patricio Moral nous a quitté cet été, il venait d'avoir 68 ans. Patricio est arrivé à 8 ans avec ses parents, réfugiés espagnols, à Vénissieux où il fit toute sa scolarité. Il obtint un BTS de chimie et rentre au CNRS en 1968, sur des vacances, à l'Institut de catalyse à Villeurbanne et adhère à la CGT en 1970. Puis en 1998, il vint travailler à Gif-sur-Yvette, au Laboratoire des Sciences de l'Environnement et du Climat. Avant de prendre sa retraite, il y a 10 ans. Il aimait à nous faire partager sa culture hispanique et notamment la paëlla, qu'il savait si bien réaliser.

Très rapidement, il prit la Direction de la section syndicale de Gif-sur-Yvette, qu'il aida à revivre. Il fût aussi élu à la Commission exécutive du syndicat.

Quelques années avant sa retraite, il occupa d'autres fonctions au Comité national du CNRS, dans sa discipline, les sciences de la terre. Mandat qu'il a d'ailleurs merveilleusement rempli et, il aimait, puisqu'il faisait partie du jury de concours, nous raconter la manière dont il s'y prenait avec les personnels qui concouraient, l'aide qu'il leur apportait. Car il était sensible à son prochain, toujours à son écoute, épris de justice et contre toutes les oppressions.

Ce qui guidait son action, tant syndicale, que politique, c'était de considérer que l'on ne fait pas le bonheur des autres sans eux. Pour lui, il n'y avait pas de changements durables sans que les intéressés en soient les auteurs et les acteurs de ces changements.

Patricio aimait partager les petits instants, il pensait que ce n'était jamais une perte de temps à parler, ô pas de lui, mais de l'actualité, il voulait connaître l'avis de ses interlocuteurs sur tel ou tel sujet, même s'il en connaissait déjà la réponse. Souvent nous n'avions pas terminé de répondre à sa question, qu'il en avait déjà posé une autre.

Il aimait écouter les autres, ce qui était contradictoire, puisqu'il parlait tout le temps. Mais il avait cette intelligence d'écoute et de prendre de l'apport des autres, le meilleur. Il aimait aussi jouer et ces dernières années, nos réunions de section syndicale, à Gif étaient très animées.

Patricio était aussi un amoureux des abeilles, il était même inénarrable sur le rôle des abeilles dans la préservation de la nature, sur la pollinisation qui ne se ferait pas sans leur intervention. Il fût à la création de l'activité apiculture pour le CAES de Gif, dans le parc du CNRS.

A Villeurbanne il avait déjà créé cette activité. Il a ramené les ruches à Gif, une nuit dans une 2CV. Pourquoi la nuit, parce que la nuit les abeilles dorment, mais sur le matin, alors que le jour commençait à poindre, elles se réveillaient et sortaient des ruches et Patricio commençait à être entouré d'abeilles. Heureusement, il n'était plus loin de Gif et tout c'est bien terminé.

Jusqu'à ces derniers temps il était toujours investi, à Gif. Il travaillait avec le Clas et même si, il y avait quelques divergences sur la gestion, tous les élus étaient d'accord sur l'objectif.

Patricio s'était aussi investi au sein de la MGEN, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale. Il est resté plusieurs années membre du Conseil d'Administration de l'Essonne. Il a défendu beaucoup de dossiers. Et, ses explications sur la gestion de cette mutuelle et sur le vote, lors des élections pour de nouveaux membres du CA, étaient toujours pertinentes.

Depuis de nombreuses années, Patricio était membre du Parti Communiste Français. En Essonne, il a longtemps milité à Saint Michel-sur-Orge et quelle n'a été sa déception, lorsque la mairie passa à droite, à cause à l'époque d'une désunion de la liste de gauche.

Mais, Patricio avait aussi été engagé au sein du Parti Communiste Espagnol et même s'il n'en parlait pas, je sais qu'il avait mis sa vie en péril pour conquérir la liberté dans une Espagne encore franquiste.

Patricio aimait la poésie, voici deux vers de Federico Garcia Lorca :

N'emporte pas ton souvenir,
Laisse-le tout seul en mon cœur.

Gérard BIREBENT
Retraité CNRS Gif-sur-Yvette

La CGT refuse la sélection à l'université

Le suspense de l'été

Tout l'été, nous avons retenu notre souffle : combien d'étudiants n'avaient pas de place à l'université et pourquoi ce fameux logiciel APB (admission post bac) n'était-il pas capable de leur proposer une inscription dans l'enseignement supérieur ? Ouf la ministre Frédérique Vidal annonçait début septembre la fin du tirage au sort dans les filières en tension, la nécessité de prérequis pour pouvoir s'inscrire et surtout une grande concertation pour remédier à cette situation honteuse !

Mais tout ce branle-bas médiatique n'avait pour but que de masquer la situation catastrophique de sous-financement de nos universités. L'enseignement supérieur accueille cette année 2 609 700 étudiants (à comparer aux 310 000 de 1960). La massification de l'enseignement supérieur qui devrait être un atout pour la France n'a pas été accompagnée d'une montée en moyens suffisante. Pire, le baby-boom de l'an 2000 n'a pas été anticipé : en 2018 d'après le ministère 28 000 étudiants supplémentaires s'inscriront et passé cette hausse, le nombre annuel de bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur devrait se stabiliser à près de 510 000 jusqu'en 2022.

Pour ce qui concerne l'encadrement des étudiants, même le député LREM Fabrice Le Vigoureux qui rapporte sur le budget 2018 de l'Enseignement supérieur et de la recherche constate que le nombre d'enseignants chercheurs a baissé d'un millier entre 2014 et 2016. Les 5000 postes d'enseignants promis par Mme Fioraso sur le quinquennat de François Hollande sont très loin d'avoir fait l'objet de recrutements ! Triste conséquence de l'autonomie des universités qui les a obligées à supprimer des postes pour des raisons budgétaires. Mais malgré ces gels d'emplois, 22 établissements resteront en déficit en 2017. Et pourtant aucun emploi nouveau n'est réellement budgété pour 2018.

La mise en scène du « dialogue social »

Comme il en a pris l'habitude depuis quelques années, le ministère ne négocie pas : il ne communique jamais sur ses projets, ce qui serait le préalable à une véritable négociation sociale. Lors de sa conférence de presse de rentrée le 28 septembre 2017, la ministre en fait même un principe : on ne pose pas de projet précis sur la table, on laisse la discussion ouverte. C'est ainsi que 11 groupes de travail se sont réunis à 5 reprises tout le mois de septembre pour arriver à un rapport de synthèse présenté par le recteur Daniel Filâtre. Dans la foulée, un projet de loi, intitulé Orientation et réussite des étudiants, comportant 6 articles a été présenté au CNESER du 13 novembre et fera l'objet d'une présentation en conseil des ministres le 22 novembre. L'engagement budgétaire du gouvernement reste modeste : près de 1 milliard d'euros dont 450 millions d'euros déjà programmés dans le Grand Plan d'Investissement (Grand emprunt) et 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat afin d'ouvrir des places, de créer des postes dans les filières en tension et de valoriser l'engagement des enseignants. Cet engagement de 100 millions par an, avec 40 000 étudiant.e.s de plus par an, représente un investissement de 2 500€/étudiant.e. C'est un quart de l'investissement actuel déjà très insuffisant ! Si ce projet de loi était mis en œuvre tel quel, les conditions d'études et les conditions de travail des personnels seraient encore plus dégradées ! Le CNESER réuni exceptionnellement le 13 novembre a approuvé le projet de loi par 35 voix pour (Unsa, CFDT, Medef, CPU, Cdefi, PEEP, représentants des établissements notamment), 32 voix contre (parmi lesquels FSU, CGT, Parole Étudiante, Unef, FCPE) et 8 abstentions (FAGE et SNPTES). Aucune organisation étudiante n'a voté pour.

Fautes des moyens, la sélection sera mise en place à l'entrée de l'Université car le texte dit clairement qu'en cas

de tension « la priorité sera donnée aux étudiants dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie. ». Tous les amendements permettant d'assurer le libre accès à l'université ont été refusés par la ministre et par les syndicats favorables au texte ministériel.

La position de la CGT (extraits de l'intervention au CNESER)

« La sélection et le tri des étudiants ne peuvent constituer une perspective de progrès : pour la Confédération Générale du Travail, chaque jeune doit pouvoir choisir sa voie à l'université ! La CGT a eu l'occasion de le dire souvent, faute de moyens suffisants et ambitieux, et avec l'austérité pour boussole, notre système d'enseignement supérieur n'est plus en capacité de remplir ses missions. La CGT dénonce la précipitation dont a fait preuve le gouvernement pour présenter un projet de loi. Cette méthode a eu pour but d'instrumentaliser un prétendu dialogue social pour déboucher miraculeusement sur les dispositions largement présentées en parallèle dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Projet qui, concrètement, sans une forte augmentation des places non seulement dans les filières en tension, mais dans toutes les filières, fermera la porte de l'université à de nombreux bacheliers. Les grandes universités dites de recherche annoncent déjà la couleur : elles proposeront des formations d'excellence qui sauront gérer leurs capacités d'accueil pour organiser la sélection et des collèges universitaires qui accueilleront la masse des étudiants sans pour cela être mieux dotés, en particulier probablement exclus des Investissement d'Avenir. Il s'agit bien de « gérer les flux d'étudiants » et non de régler les problèmes de fond. Pour la CGT, il ne faut pas limiter le choix des bacheliers. On ne peut demander à tous, de s'engager à 18 ans, dans une voie déjà tracée avec l'objectif de réussir dans les délais les plus courts. Il faut injecter d'urgence les moyens nécessaires pour favoriser la réussite

RÉUSSITE

**CHACUN
DOIT
POUVOIR
CHOISIR
SA VOIE**

**Ni prérequis ni sélection !
Des moyens pour la réussite
de toutes et tous !**

Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture /
www.ferc-cgt.org - ferc@cgt.fr

du plus grand nombre, il faut offrir plus de places dans toutes les filières et pas seulement celles en tension, plus de postes d'enseignants et de BIATSS pour accueillir et accompagner tous les étudiants tout au long de leur cursus. D'autre part, il faut éviter que la modularisation des cursus censée améliorer la réussite des étudiants, ne conduise via les blocs de compétences, à la destruction du diplôme national de licence. Les filières courtes (aujourd'hui BTS et DUT sélectives) doivent être renforcées et développées pour accueillir aussi les lycéens technologiques et professionnels, mais il faut maintenir le droit à ceux qui le souhaitent de trouver une place en licence. Il faut leur préserver la possibilité de poursuivre des études à l'université après l'obtention de leur BTS ou DUT. Le développement d'une véritable filière technologique au sein de l'universi-

té reste à construire. Cela ne pourra là aussi se faire à moyens constants. L'orientation est essentielle pour permettre aux lycéens de faire des choix en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités. Mais ce à quoi l'on assiste depuis plusieurs années, c'est à la baisse régulière des volumes horaires d'enseignements dans les collèges et les lycées, à la fermeture de nombreux CIO, aux suppressions de postes de COPsy. Quant au bac pro préparé initialement en 4 ans, il est réalisé aujourd'hui en 3 ans. Ainsi, avec un cursus scolaire allégé, on demande aux bacheliers les mêmes « attendus » qu'auparavant à l'entrée en université ! On fait comme si ce problème n'existait pas ! Pire, les universités sont en grande difficulté et au lieu d'investir le gouvernement fait le choix de la sélection. Pour la CGT, il faudrait porter dès cette année le finance-

ment de l'Enseignement Supérieur à 2% du PIB. C'est cela une vraie ambition pour l'université. La CGT affirme qu'il faut relancer l'ascenseur social, ouvrir des perspectives aux jeunes diplômés, lutter contre le déclassement des jeunes qui n'ont jamais été aussi qualifiés, en dépit des discours dont on nous rebat les oreilles sur l'idée que le chômage trouverait son origine dans le défaut de formation et de qualification dans notre pays. L'enseignement public, scolaire et supérieur, doit permettre l'égal accès de toutes et tous au meilleur niveau de formation. Non, la sélection n'est pas une solution pour répondre à l'incapacité des universités à accueillir tous les jeunes qui le souhaitent. La CGT votera contre ce projet de loi mais soutiendra certains amendements. »

Carlos Labat et Daniel Steinmetz



Éducation nationale, formation professionnelle, qualification



DÉCLARATION FERC-CGT ET FTM-CGT

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État » rappelle le préambule de la Constitution. Ces grands principes ont été inscrits grâce au combat permanent pour la défense et la démocratisation de l'école, non sans heurts et contradictions. Ainsi l'éducation et la formation sont un droit. Ce droit doit permettre de construire un continuum de formation (initiale et continue) en s'appuyant sur une formation solide pour tous et permettant une élévation du niveau des qualifications. Au-delà de cet objectif l'éducation et la formation doivent permettre l'émancipation du salarié pour que ce dernier devienne acteur de sa vie sociale, professionnelle et participe à leurs évolutions, à leurs transformations et à leurs socialisations.

La formation professionnelle initiale doit être qualifiante et mener à un diplôme. Elle doit permettre l'intégration à un secteur d'activité spécifique. Elle est la première étape, fondamentale, d'une formation professionnelle tout au long de la vie. L'enjeu de la qualification est essentiel. **Les diplômes et les certifications constituent une reconnaissance juridique** et ont une valeur normative des savoirs et des savoir-faire acquis. C'est précisément dans les conventions collectives de branches que l'on retrouve leur reconnaissance, en donnant lieu à une grille de classifications et une rémunération correspondante.

Aujourd'hui nous sommes au cœur d'une remise en cause de ces fondements.

Les services publics sont sommés d'obéir au libéralisme économique prôné, notamment, dans la stratégie de Lisbonne, qui vise à bâtir « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde ». Il s'agit de « promouvoir une main d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ». Pour le patronat, les formations doivent principalement viser à « l'employabilité » du jeune salarié et à son intégration dans et par la culture entrepreneuriale.

Le patronat de la métallurgie, au sein de l'UIMM, en véritable fer de lance du MEDEF et avec la perspective de devenir l'unique organisation patronale de l'industrie, a ouvert la renégociation de tout le champ conventionnel de la branche. Il entend être promoteur d'un nouveau dispositif et s'appuie sur les lois successives portant sur la refondation du Code du travail et des relations sociales pour déconstruire les garanties et les droits collectifs existants dans la branche. Afin de casser le cadre national, d'aller toujours plus loin dans l'individualisation et la dérégulation, il critique en permanence avec force, l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Formation professionnelle pour reprendre la main et former des hommes et des femmes asservis à ses propres intérêts immédiats. Dans cet objectif, il promeut les certificats de qualification professionnelle (CQP) et les blocs de compétences, en substitution des diplômes et titres d'État

délivrés par les ministères. Dans cette même logique d'asservissement, dans un déni total de la personne, il va encore plus loin en basant son système de classifications essentiellement selon le poste ou la fonction occupé.

La CGT soutient au contraire toute la valeur de la reconnaissance du triptyque revendicatif : formation-qualification-salaires. Les salariés doivent avoir une formation initiale et continue de qualité, cette formation doit aboutir à un diplôme/certification reconnu partout et par tous, avec une grille salariale correspondante et des salaires revalorisés.

L'enjeu est de taille. Il concerne le type de société dans laquelle nous comptons vivre et que nous voulons transmettre à nos enfants. C'est tout le sens du contenu de la Convention Collective Nationale proposée et défendue par la FTM-CGT dans les négociations en cours. Elle contient les repères revendicatifs de toute la CGT pour une société de progrès social digne du xxi^e siècle. La journée de grève et de manifestations à Paris **le 13 octobre** portera ces exigences. Par son contenu revendicatif, elle s'inscrit dans le prolongement de la mobilisation du **12 septembre**. Elle vise à peser autant sur les négociations actuelles dans la branche de la métallurgie que sur les lois et ordonnances qui constituent un véritable recul de société.

Montreuil, le 5 septembre 2017

International

Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Argentine

**Congrès de la CONADU
du 9 au 12 octobre 2017 :
« pour une université
démocratique et
populaire »**

L'Asociación Nacional de Docentes Universitarios (CONADU), principal syndicat de l'ESR argentine et notre partenaire au sein de l'Internationale de l'Éducation, a tenu son congrès ordinaire en ce début d'octobre, avec une large participation nationale et internationale, sur le thème central de l'action « politique » et professionnelle en défense d'une université publique, populaire et démocratique. Les participants internationaux venaient d'abord de la région : Brésil, République Dominicaine, Chili, mais la GEW (*Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft*) allemande était aussi présente, faisant ainsi le lien entre les problématiques latino-américaines et européennes concernant le monde du travail en général et les travailleurs scientifiques en particulier.

Plusieurs recteurs d'universités nationales argentines ont tenu à être présents, peut-être parce qu'ils font face eux aussi aux menaces du secteur privé, au manque de moyens et au peu de cas que le gouvernement fait de l'ESR publique. La précédente présidente argentine, Cristina Fernández de Kirchner, a envoyé une lettre de soutien en rappelant que c'étaient les étudiants qui ont impulsé la grande réforme de démocratisation de l'université publique dont la CONADU tient à célébrer le centenaire en 2018.

Ce congrès couronne une année de luttes intenses contre le gouvernement Macri, qui attaque avec grande virulence l'éducation publique et l'université publique en particulier. « Il veut instaurer l'idée que l'université n'est plus un droit.

Nous tenons entre nos mains une énorme responsabilité », a indiqué l'un des dirigeants syndicaux. Le contexte politique est celui « d'une flexibilisation du travail, de réduction des droits des travailleurs et d'attaques contre les organisations syndicales ». On le retrouve au Brésil : « c'est très important que les syndicats soient chaque jour plus forts pour résister, mais aussi pour faire des propositions vers de conquêtes sociales : nous ne pouvons pas accepter que la privatisation soit la marque de l'éducation du futur ».

Au Chili, les choses semblent avancer un peu, grâce à la lutte qui se poursuit : « nous voulons rétablir l'université démocratique et populaire que le Chili a obtenue en 73 et qui a été à l'arrêt pendant tout ce temps ».

Et le secrétaire général de la CONADU de conclure : « l'État ne consulte pas les universités, nous perdons des ressources et avons perdu des politiques inclusives. Nous avons perdu la moitié des bourses des jeunes, des ressources pour les cantines, pour le logement, pour les tutorats. Aujourd'hui, toutes ces politiques sont en régression ; on veut nous mener à une université isolée et fermée, une université qui forme les professionnels dont le capital financier a besoin, tandis qu'on s'attaque et réduit tout ce qui contribue au développement autonome du pays.

C'est notre responsabilité de contester ce modèle d'université qu'ils veulent nous imposer. Nous sommes condamnés à la victoire : par conviction, décision et volonté de lutte ».

Nous souhaitons bon courage à nos collègues et camarades argentins, qui luttent dans un contexte latino-américain défavorable aux forces du progrès social, sous l'œil menaçant de l'administration Trump qui ravive les velléités des États-Unis de voir en leurs voisins du sud des vassaux plutôt que des partenaires autonomes.

Mobilisation (1) : Colombie

**Austérité, quand tu nous
tiens : les personnels des
universités exigent des
moyens pour l'éducation
publique**

L'Asociación Sindical de Profesores Universitarios (ASPU) de Colombie a appelé à manifester le 18 octobre pour un nouveau modèle de financement des budgets universitaires.

Le cortège s'est rendu au Congrès pour remettre une lettre ouverte contenant la liste de revendications, en ce « moment déterminant » pour l'ESR publique colombienne qui se trouve à la croisée des chemins : adopter un modèle de financement qui la liquide, ou renforcer son offre pour que la majorité des Colombien.ne.s puisse y accéder. Le modèle actuel finance seulement 50% des budgets des institutions publiques, elles doivent trouver le reste. S'y ajoutent l'abus de professeurs précaires (jusqu'à 70% dans les universités d'État) et la non reconnaissance des droits salariaux.

La lettre ouverte exige du gouvernement et du Congrès qu'ils consacrent une somme concrète et suffisante du budget 2018 à l'ESR publique, allant même jusqu'à proposer d'y transférer les ressources du programme des bourses données aux étudiants des universités privées pour abonder le budget des universités publiques : « cela aura un impact social bien plus grand », considère le syndicat. Il faut aussi stabiliser des personnels précaires en les intégrant dans le cadre des lois qui protègent les droits des travailleurs.

Les droits de précaires ont été longtemps niés par les universités, et cela a un impact sur la qualité de l'enseignement et de la recherche.

La Colombie est l'un des pays les plus inégalitaires au monde et l'un des pays de l'Amérique latine avec l'investissement le plus bas dans l'ESR publique, selon l'OCDE. 28% seulement des bacheliers accèdent aux études supérieures. Les ressources allouées aux études dans les universités privées augmentent, mais non la qualité des études : avec 3 fois plus d'étudiants et moitié moins de moyens, les universités publiques font aussi bien que les privées ! L'État doit financer les institutions publiques : augmenter les titularisations des précaires et embaucher des permanents ; donner une formation de qualité à tous les jeunes ; améliorer les infrastructures, les bibliothèques, les bases de données, les laboratoires, aider à la création de nouveaux programmes de recherche et à l'internationalisation de l'ESR. « Des politiques publiques qui bénéficient à la majorité » et « augmentent le bien-être ».

Subventionner les études dans les universités privées et affamer les universités publiques ? Cette façon « décomplexée » de promotion du secteur lucratif provoque à juste titre l'ire des collègues. Mais nous avons maintes fois constaté qu'il n'est malheureusement pas nécessaire d'en arriver là si on veut privatiser l'ESR public. Il est de bon ton dans les cénacles des « grandes universités » dites de recherche (sic) françaises de glorifier « l'étudiant entrepreneur ». On exige souvent de chercheurs précaires de « créer leur propre emploi » sur des modèles privés. On baptise souvent « lien avec le monde socio-économique » la sous-traitance des recherches du privé vers le public. Les libertés académiques sont partout menacées par l'austérité.

ciations avec les conseils des dites universités qui ont refusé d'augmenter les salaires de base et les indemnités de logement de leurs personnels. La TUC-Kenya (*Trade Unions Congress of Kenya*) épaula la lutte de l'UASU (*Universities Academic Staff Union*) et prévient que, si les revendications ne sont pas satisfaites dans les trois semaines à venir, la grève va commencer. Dans une lettre adressée au conseil des présidents des universités publiques kenyanes, l'UASU proteste contre la violation patente des droits fondamentaux des travailleurs universitaires, droits garantis par la Constitution. Puisque le gouvernement n'a rien fait pour résoudre



pacifiquement le conflit, les collègues se retirent de toute participation au management universitaire. Ils vont cesser d'assurer leur service entre-temps et entamer la grève effective le 31 octobre. Le *TUC-Kenya*, dans son message au même conseil, exige « que l'accord des négociations collectives soit implémenté sans délai ».

La menace sera-t-elle payante pour nos collègues kenyans ? Nous l'espérons, car la félonie de ceux qui refusent d'appliquer le résultat d'une négociation collective à laquelle ils ont participé est évidente. Encore une preuve des risques que comporte un système de « négociation directe » avec les employeurs...

élections ont lieu le 23 septembre); laisser les chercheurs chercher, les enfants grandir sous leur regard bienveillant. Cette enquête, conduite par l'université d'Auckland et intitulée « Growing Up in New Zealand » (GUiNZ) est la plus vaste jamais menée dans le pays et étudie le parcours des enfants de la naissance à l'entrée à l'âge adulte. Elle s'intéresse particulièrement aux résultats concernant les enfants Māori, Pasifika ou Asiatiques. C'est une occasion unique de soutenir tous les enfants du pays, recueillant des informations sur les facteurs socio-économiques influant sur leur développement, les inégalités, les influences diverses, les maladies et le handicap.

Les coupes budgétaires conduiront à mettre de côté des cohortes à étudier, et nuiront à la continuité d'une étude longitudinale par excellence qui ne peut se mener dans de bonnes conditions que dans la durée, non par à-coup ou en sélectionnant telle ou telle catégorie d'enfants. De plus, comme la période étudiée est longue, le financement ne peut être intermittent: délaiser 2000 participants maintenant signifie qu'il sera très difficile de les réintégrer à l'enquête par la suite.

Une enquête rigoureuse menée par les scientifiques dont c'est le métier peut-elle être remplacée par les algorithmes qui coûtent moins cher?

Le prix à payer pour écouter une conférence scientifique

Quand on veut encourager les jeunes à s'engager dans des études scientifiques et des carrières de recherche scientifique, il existe deux voies: leur faire goûter au plaisir de la science, inciter leur curiosité, créer des rencontres stimulantes avec le monde de la recherche en est la première; leur faire miroiter des émoluments équivalents à ceux des sportifs ou rock stars les mieux payés du monde en est une autre. Et tant pis pour les universités ou institutions scientifiques publiques qui essaient par tous les moyens d'essaimer dans le pays en organisant des conférences grand public de haut niveau en accès libre et gratuit ; tant pis pour les organisateurs de colloques qui prennent soin d'inclure une séance grand public chaque soir après les communications spécialisées. Quand des opérateurs privés lucratifs font venir des scientifiques de renommée mondiale, le critère pour sélectionner l'auditoire est l'argent : une science élitiste à des

Mobilisation (2) Kenya

Le Congrès des syndicats du Kenya soutient la grève des enseignants des universités publiques et s'adresse au gouvernement pour faire respecter leurs droits

Les syndicats de 31 universités publiques kenyanes ont annoncé le 18 octobre une grève « prévisionnelle » de 21 jours, après l'échec des négocia-

Nouvelle-Zélande

Big Data vs recherche scientifique spécialisée et rigoureuse

Le gouvernement veut empêcher la poursuite de la plus vaste enquête sociologique sur l'enfance en Nouvelle-Zélande et argue sur son « inutilité », puisque « les Big Data donnent déjà toutes les réponses nécessaires », donc pas besoin d'enquêtes longitudinales spécialisées.

Une campagne d'interpellation du gouvernement en place, mais surtout d'avertissement pour le suivant (les

prix prohibitifs s'affiche sans vergogne. Quand les salaires des scientifiques « ordinaires » n'encouragent pas vraiment les jeunes à s'engager dans nos métiers, faut-il les allécher en leur faisant miroiter, s'ils arrivent un jour à faire partie de cette très haute élite financière-scientifique, des salaires de joueurs des All Blacks ?

Québec

Les revendications arrivent à trouver un écho favorable

Nous lisons dans le Bulletin d'automne 2017 de notre partenaire québécois, la FQPPU (*Fédération québécoise de professeures et professeur d'université*) de bonnes nouvelles. L'édito du président Jean-Marie Lafortune s'intitule « Vers des jours meilleurs ! » et d'emblée ce titre fait plaisir, c'est un encouragement à ne pas se résigner, à continuer inlassablement les luttes.

Même si l'on reconnaît volontiers que l'approche des élections provinciales (1er octobre 2018) n'y est pas pour rien, des voies semblent s'ouvrir enfin, après « des années d'austérité et d'improvisation dans la conduite des dossiers » :

1) budget du Québec 2017 : hausse de 3,3% du fonds de fonctionnement des universités (le coût du système est de 2,1%, donc c'est gagnant),

2) hausse de 10,6% du financement de la recherche académique (NDLR. hors institutions patronnées directement par le gouvernement et réalisant des recherches sur sa commande) et adoption de la Stratégie québécoise de recherche et innovation en juin 2017, engagement de poursuivre dans cette voie pendant les 4 ans à venir,

3) loi pour encadrer la rémunération des hauts dirigeants universitaires, tant décriés par les collègues et la population car ils « s'en sont mis plein les poches ».

Cependant, la FQPPU souligne que l'argent ne résoudra pas la crise qui dure depuis 2012 et impacte les conditions de travail et d'étude, fait monter la précarité. C'est pourquoi une recherche est menée actuellement sur les écarts salariaux (NDLR. dépendent en grande partie des uni-

versités), et sur les conditions de financement de la recherche, à savoir la répartition équitable entre les thématiques et les chercheurs, « puisqu'il est démontré que la concentration des fonds vers un nombre restreint de disciplines ou de grands projets en partenariat avec les entreprises n'est pas un investissement fécond parce qu'il ne se concrétise pas en une production scientifique accrue ». La proposition de la FQPPU, approuvée par 90% des collègues : soutien de la recherche libre par une subvention annuelle de base versée à chacun, sans distinction. Un premier pas vers sa concrétisation, salué par la FQPPU : le programme « Audace », lancé par les 3 fonds de recherche du Québec, qui soutiendra la recherche « à risque » sans thématique ciblée, destiné aux équipes qui étudient des sujets hors des sentiers battus, ou explorent de nouvelles voies.

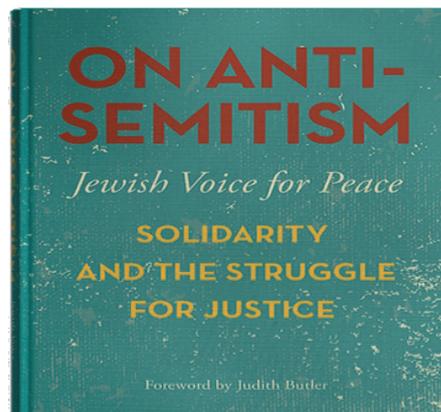
Un autre article de ce bulletin illustre bien la nécessité de soutenir la recherche qui n'obéit pas aux desiderata des bailleurs de fonds (applications lucratives immédiates) ou de l'establishment académique (élitisme et esprit conventionnel pour monter dans les classements) : « Succès de la recherche fondamentale » narre quelques histoires étonnantes d'entomologie et d'informatique, et quelques réactions de conservateurs États-Uniens qui pensaient démontrer l'inutilité de la recherche fondamentale en créant des « prix du ridicule » pour couronner ces études jugées « farfelues ». L'évolution de ces recherches dans la durée a démenti leurs détracteurs, qui ne pouvaient sûrement pas attendre.

Nous avons déjà, dans cette rubrique, salué ce « cousin » du BRS, le Bulletin de la FQPPU. Chaque nouveau numéro confirme notre première impression. Il est disponible en ligne : <http://fqppu.org/> onglet « Bulletin ». Lecture agréable et édifiante.

Royaume Uni

Sous la pression de la diplomatie israélienne, l'université de Manchester censure le titre d'une conférence donnée par une survivante de l'Holocauste

Nous lisons dans le Guardian (29.09.2017) que les autorités universitaires, contre tout respect des libertés académiques et prétextant « une expression antisémite », ont donné suite aux plaintes de l'ambassadeur d'Israël et de son chargé d'affaires et ont obligé l'association des « étudiants pour le BDS » de changer le titre d'une conférence programmée de longue date. La conférencière, juive survivante du ghetto de Budapest, s'est expliquée sur son titre polémique « Vous faites aux Palestiniens ce que les Nazis ont fait à moi ». Elle refuse la caractérisation « antisémite » et dit que, bien qu'elle ne soit pas palestinienne, l'expérience de la petite fille qu'elle a été est comparable avec ce que vivent les enfants palestiniens aujourd'hui : « je devais quitter l'endroit où j'habitais parce que les juifs y étaient interdits de séjour ; je ne pouvais pas aller à l'école ; je serais morte si des chrétiens ne nous avaient pas baptisés et offert de faux papiers pour nous sauver ». La plainte des diplomates israéliens ne surprend guère, bien sûr. Ce qui choque c'est la docilité des autorités universitaires : on répète à l'envi que l'espace universitaire est par excellence un lieu de libre parole, de débat et de confrontation d'idées, en plus d'être un haut lieu de savoir. Imposer un changement sous la pression, obliger de plus un enregistrement de la conférence et interdire l'ouverture au grand public limitant la communication au seul personnel du campus (on imagine les pressions que les collègues ont dû subir pour ne pas y aller...) montre une étonnante soumission aux autorités d'un pays étranger. Comme l'a si bien fait remarquer un représentant des organisateurs, dans les institutions académiques il ne doit pas y avoir de lobbying de la part de gouvernements étrangers. « Imagine-t-on négocier avec le gouvernement saoudien si on organise un événement concernant ce qui se passe au Yémen? »





Prix Nobel de la paix 2017 Déclaration de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS) « Pour un monde plus sûr »

Le 6 octobre, le Comité Nobel a décerné le Prix Nobel de la Paix 2017 à l'ICAN (Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires) « pour son travail visant à attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires et à ses efforts novateurs visant à l'adoption d'un traité d'interdiction de telles armes ».

Cette récompense est d'une importance cruciale pour tous ceux qui luttent pour un monde de paix, de coopération et de solidarité. Le jury a été sensible à cette aspiration des peuples du monde entier.

Dans le moment actuel de tensions nucléaires croissantes, le prix Nobel à ICAN acquiert une importance significative. C'est un encouragement à poursuivre notre action pour un monde qui privilégie la négociation, un monde sans armes de destruction massive, un monde plus sûr.

En tant que scientifiques et citoyens, les membres de la FMTS sont particulièrement fiers de mentionner que l'un des principaux objectifs des fondateurs de notre organisation, John Desmond Bernal et Frédéric Joliot-Curie, était l'éradication des armes nucléaires. Notre engagement permanent en faveur de la démilitarisation de la recherche scientifique poursuit cet objectif.

En outre, nous ne devrions pas oublier que les budgets colossaux économisés pourraient être alloués au bien-être de l'humanité, par exemple pour l'éradication de la pauvreté ou pour la recherche sur les énergies nouvelles.

La FMTS appelle ses organisations affiliées à faire pression sur les gouvernements de leurs pays pour qu'ils ratifient le Traité sur les armes nucléaires adopté en juillet dernier par les Nations Unies et qu'ils s'engagent dans un processus mondial de destruction des armes nucléaires.

Le 10 octobre 2017, le secrétariat international de la FMTS